

VENTES A L'ENCOIN. VENTES A L'ENCOIN. VENTES A L'ENCOIN. VENTES A L'ENCOIN

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE, EDITION HEBDOMADAIRE, EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

\$12 - - - Un An | \$6 - - - 6 Mois | \$3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

\$15.15 - - Un An | \$7.55 - - 6 Mois | \$3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

\$3.00 - - Un An | \$1.50 - - 6 Mois | \$1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

\$4.85 - - Un An | \$2.05 - - 6 Mois | \$1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

MOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR Mandats-Postaux ou par Traités sur Express

Succession de JAYME FRIGOLA et CATHERINE CHRISTEN, sa femme. A L'ENCOIN, JEUDI, 5 MARS 1908, A MIDI. A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

Succession de JAYME FRIGOLA et CATHERINE CHRISTEN, sa femme. Nos 1424-26 RUE ST-CLAUDE, Joli Cottage Double. No 711 RUE MANDEVILLE, Joli Cottage Simple. Nos 1433-35 RUE MARGNY, Bon Cottage Double. No 2248 RUE NORD ROBERTSON, Joli Cottage Simple.

Succession de JAYME FRIGOLA et CATHERINE CHRISTEN, sa femme. Nos 1424-26 RUE ST-CLAUDE, Joli Cottage Double. No 711 RUE MANDEVILLE, Joli Cottage Simple. Nos 1433-35 RUE MARGNY, Bon Cottage Double. No 2248 RUE NORD ROBERTSON, Joli Cottage Simple.

J. L. Onorato. ANNONCE JUDICIAIRE. S. VERTUNG ET AL. VS. LORENZ BROETER, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. 'A', No 83,901.

J. L. Onorato. ANNONCE JUDICIAIRE. S. VERTUNG ET AL. VS. LORENZ BROETER, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. 'A', No 83,901.

J. L. Onorato. ANNONCE JUDICIAIRE. S. VERTUNG ET AL. VS. LORENZ BROETER, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. 'A', No 83,901.

J. L. Onorato. ANNONCE JUDICIAIRE. S. VERTUNG ET AL. VS. LORENZ BROETER, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. 'A', No 83,901.

J. L. Onorato. ANNONCE JUDICIAIRE. S. VERTUNG ET AL. VS. LORENZ BROETER, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. 'A', No 83,901.

J. L. Onorato. ANNONCE JUDICIAIRE. S. VERTUNG ET AL. VS. LORENZ BROETER, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. 'A', No 83,901.

J. L. Onorato. ANNONCE JUDICIAIRE. S. VERTUNG ET AL. VS. LORENZ BROETER, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. 'A', No 83,901.

J. L. Onorato. ANNONCE JUDICIAIRE. S. VERTUNG ET AL. VS. LORENZ BROETER, COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIV. 'A', No 83,901.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriétés de valeur aux termes des Premier et Quatrième Districts. Les intéressés et améliorations qui s'y trouvent partant les samedi prochain à 10 heures.

Rapport Annuel DE LA Hawkeya Insurance Company de Des Moines, Iowa. Pour l'année terminant le 31 décembre 1907, publié conformément à l'article 13 de la Loi de l'Etat, approuvé le 15 mars 1908.

Rapport Annuel DE LA Hawkeya Insurance Company de Des Moines, Iowa. Pour l'année terminant le 31 décembre 1907, publié conformément à l'article 13 de la Loi de l'Etat, approuvé le 15 mars 1908.

Rapport Annuel DE LA Hawkeya Insurance Company de Des Moines, Iowa. Pour l'année terminant le 31 décembre 1907, publié conformément à l'article 13 de la Loi de l'Etat, approuvé le 15 mars 1908.

Rapport Annuel DE LA Hawkeya Insurance Company de Des Moines, Iowa. Pour l'année terminant le 31 décembre 1907, publié conformément à l'article 13 de la Loi de l'Etat, approuvé le 15 mars 1908.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Milo Josephine A. Williams. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 85,102 - Division C-Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par George F. Ager, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. 26 fév.-26 29 mars 7

RAPPORT ANNUEL DE LA Concordia Fire Insurance Company, de Milwaukee, Wisconsin. Pour l'année terminant le 31 décembre 1907, publié conformément à l'article 13 de la Loi de l'Etat, approuvé le 16 mars 1908.

RAPPORT ANNUEL DE LA Concordia Fire Insurance Company, de Milwaukee, Wisconsin. Pour l'année terminant le 31 décembre 1907, publié conformément à l'article 13 de la Loi de l'Etat, approuvé le 16 mars 1908.

RAPPORT ANNUEL DE LA Concordia Fire Insurance Company, de Milwaukee, Wisconsin. Pour l'année terminant le 31 décembre 1907, publié conformément à l'article 13 de la Loi de l'Etat, approuvé le 16 mars 1908.

RAPPORT ANNUEL DE LA Concordia Fire Insurance Company, de Milwaukee, Wisconsin. Pour l'année terminant le 31 décembre 1907, publié conformément à l'article 13 de la Loi de l'Etat, approuvé le 16 mars 1908.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Marcelle McCannell, veuve en premier mariage de Herman G. Weinstein, et femme en second mariage de Eugene Walsh. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 85,102 - Division C-Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Otto T. Hall et Hans D. N. Brogan, administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. 26 fév.-20 24 29

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de Peter Klein. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 85,102 - Division C-Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Klein, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. 26 fév.-20 24 29

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de Peter Klein. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 85,102 - Division C-Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Klein, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. 26 fév.-20 24 29

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de Peter Klein. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 85,102 - Division C-Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Klein, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. 26 fév.-20 24 29

AVIS DE SUCCESSIONS Succession de Peter Klein. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 85,102 - Division C-Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Klein, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. 26 fév.-20 24 29

Succession de Louis Speterno. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 85,102 - Division C-Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par William W. Fisk, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier. 26 fév.-20 24 29

E. A. ANDRIEU, JULES ANDRIEU. Propriétés Foncières, Stocks et Bons, 802 RUE PERDIDO. Membres de la New Orleans Stock Exchange, P. O. Boite 1112, Nouvelle-Orléans, La.